



PRÉSENTATION DU
PLAN D'AGRICULTURE URBAINE
DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- La démarche en bref
- Le plan d'action global de la MRC
- Le plan d'agriculture urbaine en lui-même
- Le comité urbanisme
- L'intégration au Schéma d'aménagement et de développement

LA DÉMARCHE EN BRIEF



Démarche réalisée

Mise sur pied et rencontres du comité de coordination.

Mise sur pied et rencontres du comité urbanisme.

Focus groupes en lien avec les composantes du système alimentaire.

Journée « vue d'ensemble » : validation et travail collectif sur le plan d'action.

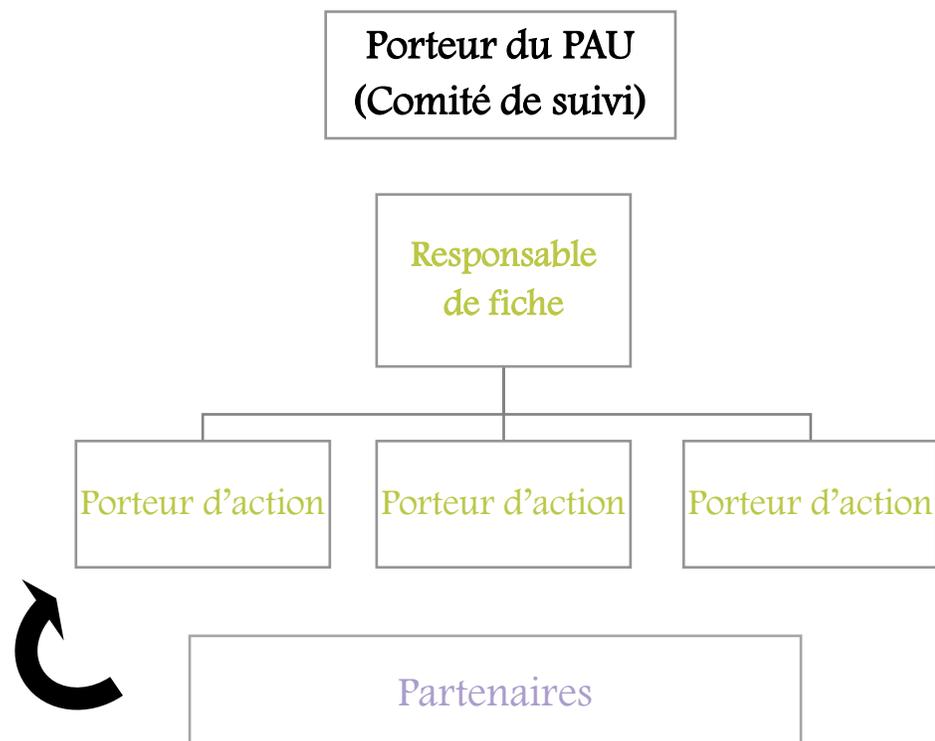
Ajustement du plan d'action suite aux commentaires reçus.

Rédaction du portrait-diagnostic et du plan d'action.

Mise sur pied d'un comité de suivi.

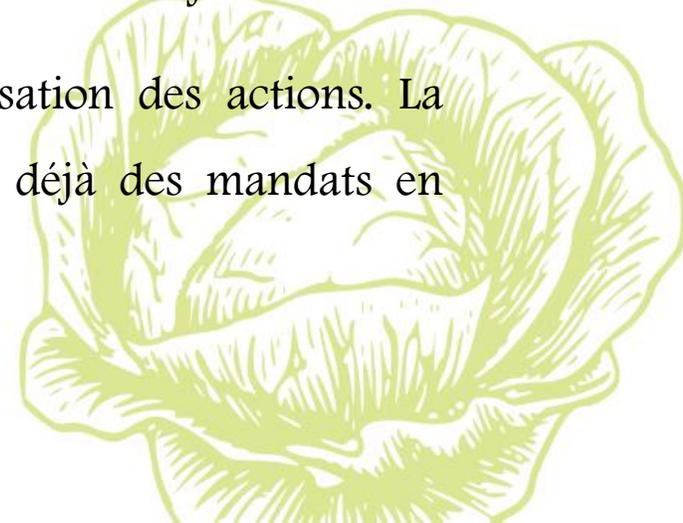


LE PLAN D'ACTION GLOBAL DE LA MRC



Gouvernance et mise en œuvre

- Le **porteur du PAU** coordonne la mise en œuvre avec le comité de suivi.
- Un **responsable** fait le lien entre les différents porteurs des actions associées à l'objectif en question et maintient le cap vers l'atteinte de cet objectif.
- Les **porteurs** voient à la réalisation des actions. La majorité d'entre eux réalisent déjà des mandats en lien avec les objectifs du plan.

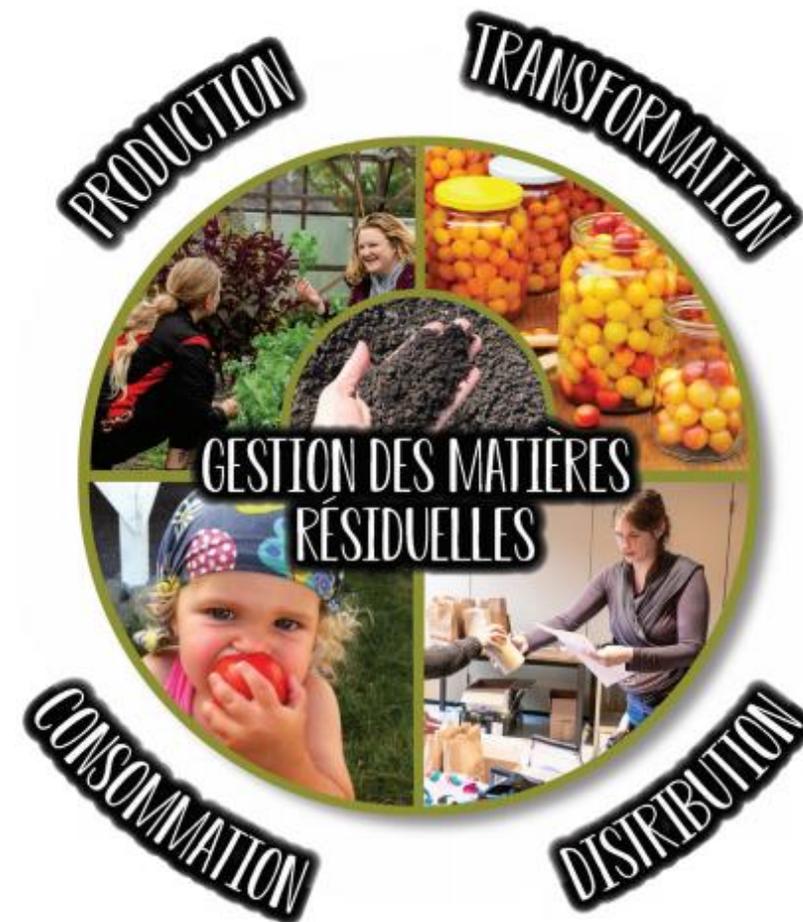


LE PLAN D'AGRICULTURE URBAINE

Synthèse du plan d'action

Précision : le PDZA avait fortement mobilisé les acteurs plus conventionnels en agriculture

Emphase pour le PAU : mobiliser les organismes communautaires et favoriser un accès à une alimentation saine



LE PLAN D'AGRICULTURE URBAINE

Synthèse du plan d'action

11 objectifs

4 Responsables identifiés: MRC de Rimouski-Neigette, Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé (COSMOSS), Table sur la saine alimentation pour tous (SAPT), Centre intégré de santé et services sociaux du Bas Saint-Laurent (CISSS BSL).

39 actions

8 Porteurs d'action identifiés: COSMOSS, Table SAPT, Municipalités, Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV BSL), MRC de Rimouski-Neigette, Ville de Rimouski, Les Fruits Partagés, CISSS BSL.



LE PLAN D'AGRICULTURE URBAINE

Les objectifs

1. Faire connaître les initiatives, les acteurs et les entreprises existants.
2. Favoriser la production alimentaire.
3. Favoriser la transformation alimentaire.
4. Soutenir les pratiques visant une saine gestion des matières résiduelles.
5. Favoriser un meilleur accès aux ressources, aux équipements et aux infrastructures existants.
6. Offrir un meilleur soutien aux initiatives d'AU .
7. Soutenir la mobilisation autour du projet de MRC nourricière.
8. **Favoriser l'AU par les outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire.**
9. Sensibiliser et former la population aux enjeux du système alimentaire.
10. Favoriser l'accès et la distribution des aliments locaux.
11. Développer des systèmes et lieux de partage et d'échange.



LE COMITÉ URBANISME

Les sous-objectifs et action du comité

Sous-objectifs

- Élaborer ou réviser certaines réglementations municipales afin de favoriser l'AU sur tout le territoire.
- Favoriser l'accès physique aux aliments sur tout le territoire (dans l'ensemble des municipalités).
- Protéger les espaces dédiés à la production agricole en périmètre urbain.

Action PAU

Proposer aux municipalités un projet de réglementation favorisant l'AU.



LE COMITÉ URBANISME

Les membres

Un représentant de la Ville de Rimouski

Un représentant d'une municipalité locale

Directrice du service de l'aménagement du territoire de la MRC

Conseillère au développement agricole de la MRC

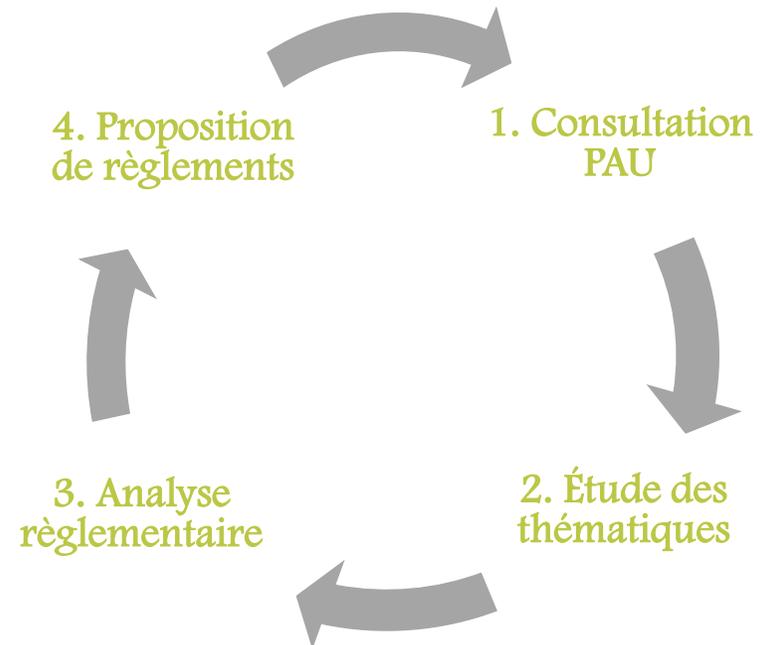
Des représentants d'organismes selon les thèmes traités



LE COMITÉ URBANISME

La mission et démarche

- ✓ Identifier les freins réglementaires à l'implantation de l'agriculture urbaine sur le territoire.
- ✓ Proposer des projets de réglementation qui favoriseraient le déploiement de l'agriculture urbaine.



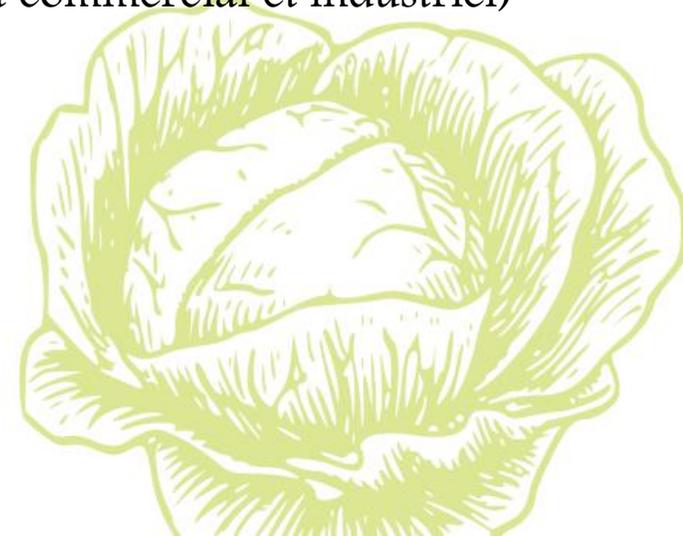
LE COMITÉ URBANISME

Les thèmes traités

- ✓ Élevage de poules urbaines
- ✓ Potager en façade
- ✓ Serres privées
- ✓ Serres communautaires
- ✓ Culture en bacs

Les thèmes à venir

- ✓ Élevage d'insecte
- ✓ Toitures vertes
- ✓ Forêt nourricière
- ✓ Usage permis (développement commercial et industriel)
- ✓ Autres petits animaux
- ✓ Apiculture



L'INTÉGRATION AU SCHÉMA

Exemples de dispositions

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX POULES

L'usage poulailler est permis comme usage complémentaire sous respects des conditions minimales prévues au présent document complémentaire.

- *Il est strictement interdit de faire la vente d'œufs, de viande, de fumier ou de toutes autres substances provenant des poules;*
- *La hauteur maximale du poulailler ne devra pas excéder la hauteur maximale des bâtiments accessoire ;*
- *Le poulailler ne pourra pas excéder une superficie de plancher de 5 m²;*
- *Aucune enseigne n'est autorisée pour cet usage.*



L'INTÉGRATION AU SCHÉMA

Exemples de dispositions

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX POTAGERS EN FAÇADE

- *Toutes activités de promotion ou de vente sont interdites ;*
- *La hauteur maximale totale des supports est de 1,2 mètre ;*
- *La distance minimale entre un potager ou un bac de culture et la ligne avant est de 0,5 mètre ;*
- *Les bacs de cultures sont autorisés avec une hauteur maximale de 1 mètre.*



L'INTÉGRATION AU SCHÉMA

Exemples de dispositions

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX SERRES RÉSIDENTIELLES

- *Toutes activités de promotion ou de vente sont interdites;*
- *Un maximum de deux (2) serres peut être implanté par terrain;*
- *La hauteur maximale totale est de 6 mètres et les murs ne doivent pas excéder 2,8 mètres;*
- *La superficie maximale totale de toute serre résidentielle est de 40 mètres carrés;*
- *Aucune enseigne n'est autorisée pour cet usage.*



L'INTÉGRATION AU SCHÉMA

Exemples de dispositions

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX SERRES COMMUNAUTAIRES

- *La hauteur maximale totale est de 6 mètres et les murs ne doivent pas excéder 2,8 mètres ;*
- *La superficie maximale totale d'une serre communautaire est de 80 mètres carrés ;*
- *Le pourcentage maximal d'occupation du sol de la serre communautaire est de 50 %.*



CONCLUSION

Conditions gagnantes

- Avoir des porteurs et collaborateurs pour l'ensemble des actions.
- Accompagner les milieux et les organisations dans la réalisation.
- Trouver du financement.
- Maintenir la mobilisation et l'intérêt de tous.
- S'arrimer aux politiques, actions et organisations déjà existantes.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

DES QUESTIONS ?

Pour me joindre :
Véronique Proulx
Veronique.proulx@mrc-rn.ca

